

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

Les équipements concernés par la Recommandation R.490 sont les grues de chargement motorisées, comprenant un fût qui pivote par rapport à une base et un système de flèche qui est fixé au sommet du fût, généralement monté sur un véhicule industriel (y compris une remorque) ayant une capacité résiduelle d'emport de charges, et conçu pour le chargement et le déchargement du véhicule ainsi que pour d'autres travaux tels que spécifiés par le fabricant dans la notice d'instruction.

Tout travailleur amené à utiliser une grue de chargement doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

En vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins et de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate, la Cnam et l'INRS ont développé le dispositif CACES®. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Le recours au CACES® R.490 constitue un moyen privilégié pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité d'une grue de chargement.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une grue de chargement.</p>	<p>Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies dans la recommandation R.490 Grues de chargement.</p> <p>Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation comme suit :</p> <p>L'épreuve théorique comprend 100 questions à 1 point, présentées sous la forme d'un QCM réalisé en salle.</p> <p>La note obtenue à chacune des questions ne peut être que 1 pour la réponse correcte ou 0 pour une réponse non satisfaisante.</p> <p>Les épreuves pratiques se déroulent en situation réelle, dans un centre de test disposant de tous les moyens requis : locaux, matériels, équipements et personnels prévus dans la recommandation. Aucune simulation n'est admise.</p>	<p>Les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...), sont maîtrisés.</p> <p>Les rôles et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...), du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.</p> <p>Les acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle sont identifiés.</p> <p>Les caractéristiques et spécificités des grues de chargement sont identifiées et maîtrisées.</p> <p>Les différents organes de service et dispositifs, ainsi que leur rôle sont maîtrisés : limiteur de moment et son asservissement à la configuration de la grue, limiteur de pression, dispositif de contrôle de la position de transport de la grue.</p> <p>Une vérification visuelle de la grue et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs...) est effectuée (les flexibles hydrauliques, le crochet</p>

	<p>Les épreuves pratiques, décrites dans la fiche d'évaluation du savoir-faire pratique de la Recommandation R.490 Grues de chargement, sont réalisées par un testeur CACES, personne physique agissant pour le compte d'un organisme testeur certifié.</p> <p>Dans tous les cas, le testeur doit être une personne physique autre que le formateur. Il ne doit avoir participé en aucune façon à la formation des candidats concernés par la session d'évaluation certificative.</p> <p>Les notes sont attribuées selon un barème défini dans les fiches d'évaluation des compétences attendues, consultables en annexe 3 de la Recommandation R.490.</p>	<p>de levage, le châssis du porteur et la liaison de la grue au châssis, la structure de la grue...).</p> <p>Les risques liés à l'exploitation de grues de chargement et les principales causes d'accident sont identifiés et maîtrisés.</p> <p>La présence et la validité des documents réglementaires (notices d'instructions, rapport de vérification générale périodique) sont vérifiées.</p> <p>Les documents réglementaires sont exploités avant toute opération de conduite.</p> <p>Les opérations interdites (survol de personnes avec une charge, levage de personnel sans équipement spécifique, remplissage d'une benne lorsque celle-ci est suspendue, ...), sont connues et respectées.</p>
<p>2. Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.</p>		<p>Les règles de d'élingage sont connues et mises en œuvre.</p> <p>Le choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, fourche à palettes...) sont appropriés et justifiés.</p> <p>Les principaux risques d'anomalies et détériorations des accessoires de levage sont connus et vérifiés (élingues de tous types, fourche à palettes, manilles...).</p>
<p>3. Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement en respectant les règles de sécurité.</p>		<p>L'ensemble des manœuvres (prendre, déplacer et déposer la charge palettisée 1 à un endroit précis et visible, au moyen d'une fourche à palette) sont réalisées selon les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précision des manœuvres - Maîtrise / rattrapage du ballant - Respect du temps de référence <p>Les opérations visant à prendre, déplacer et déposer une charge à un endroit précis et non visible sont maîtrisées : compréhension des gestes de commandement, respect des consignes données par radio.</p>
<p>3.1 Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement à l'aide d'une télécommande en respectant les règles de sécurité (optionnel).</p>		<p>Les équipements de transmission sont vérifiés.</p> <p>La procédure de prise/transfert de la commande de la grue de chargement est maîtrisée.</p>

		<p>Les risques liés à l'utilisation de la télécommande sont connus.</p> <p>Le choix du positionnement de l'opérateur pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque, est maîtrisé.</p>
<p>4. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la grue de chargement (câbles de levage, assemblages, structure) pour en rendre compte.</p>		<p>Les étapes et procédures des opérations de fin de poste et de mise en position hors service de la grue sont maîtrisées : replier la grue de chargement en position de transport.</p> <p>Les opérations de maintenance journalière sont systématiquement réalisées.</p> <p>Les anomalies et les dysfonctionnements sont identifiés et communiqués à l'encadrement.</p>